

Cher Monsieur Sohler,

J'ignore si votre saint patron est le saint d'aujourd'hui Mais ce n'est pas impossible et de toute façon j'ai quelques loisirs (courts il est vrai) pour enfin vous remercier de votre aimable lettre du 19 mars

Le cas W que j'avais cité sera maintenant cité devant le trib. terr. L'administrateur est parti en congé. Son remplaçant est un homme bien, droit et sérieux. Le précédent n'a pas voulu rendre justice; il a tergiversé chaque fois que le substitut lui demandait de reprendre l'affaire... J'ai constaté que l'instance du parquet a laissé l'A.T. bien froid.... Nous verrons maintenant comment cela va aller. L'A.T. doit encore malheureusement revenir pour un dernier terme....

Le cas soumis au Bulletin, d'EKAMBA, n'est pas terminé. Dès réception du jugement d'annulation, l'A.T. a instigué le perdant (le vieux polygame) à remettre l'affaire devant le trib. de terr. (je le suppose car il a fait convoqué de Coq chez lui Ekamba, qui travaille ici, à 100 Km. minimum du territoire d'Ingende). Ekamba a de nouveau perdu le procès. Cette fois le substitut était sur place et s'est laissé convaincre par l'A.T. que le polygame a raison; car il se peut que la femme, malgré la contrainte du début, ait dans la suite consenti implicitement jusqu'elle est restée un certain nombre d'années (le jugement dit 4 mais aucun indigène ne saurait le dire exactement). Elle maintient avoir toujours refusé toute relation avec le mari en question et proteste contre le texte du jugement comme déformant ses paroles. Mais évidemment là il n'y a rien à faire; car comment pourrait-elle jamais prouver que le texte du jugement déforme ses dépositions? Si même il y avait des témoins (or, le jugement a été rendu d'après elle et son mari actuelle dans le bureau du territoire) ils n'oseraient jamais parler contre l'A.T. qui a lui-même pour l'occasion fait office de greffier. Ne vous avais-je pas dit qu'il est fort rancunier et ne supporte aucune atteinte à son autorité totale? Il est de la sorte léopoldienne, celle dont on fait les dictateurs. Donc de ce côté là aucune issue. Le substitut n'a pas encore eu copie du jugement, il va la demander. On verra. Si on lui redemande la révision, il va se contredire avec son premier jugement (annulation). Entretemps le condamné Ekamba se voit évidemment persécuté par le terr. d'origine. De nouveau il vient d'être convoqué à l'intérieur pour une affaire de tribunal, sans qu'on puisse supposer quoi; d'où encore tracas, perte de travail, rien à gagner (il est maçon) etc. par-dessus la perte de son enfant aîné... S'étonne-t-on encore après cela que tout ce qui peut fuir pareils territoires et se réfugie loin des griffes de pareils A.T.? Et ce sont eux qui sont cotés parmi l'élite.... et qu'ils sont pour le rendement, sans aucun doute.

Pour l'affaire ecclésiastique; oui, évidemment dans le cas d'E'ville il est contr'indiqué qu'on ait créé et qu'on maintienne une situation de partage de la ville et environs en deux évêchés.

Nous verrons si avec le favoritisme politique du gouvernement actuel notre ami Vandresse ne va pas sauter au-dessus des autres... Le procureur de Loo en tout cas paraît se trouver en bonne posture d'avancement. Oui, malheureusement la politique va sérieusement gâcher le Congo, mais là aussi il paraît que nous sommes désarmés. Mais je cesse, car là-dessus on n'en finira pas et il faudrait pouvoir causer de vive voix...